

**TITRE DE LA FORMATION** : « ANIMATEUR MARCHÉ NORDIQUE OPEN'TRAINING »

---



**RESPONSABLE DE LA FORMATION** : Véronique ALVES

### **I. LE CONTEXTE**

Depuis le début des années 2000, la marche nordique rencontre son public français avec un engouement de plus en plus marqué. Une des raisons à ce phénomène est que l'activité se révèle être bien plus qu'une simple randonnée pédestre avec des bâtons. En effet, en mobilisant le haut du corps, elle entraîne aussi une augmentation significative de la dépense énergétique et une amélioration de la posture. Elle offre tout un éventail de pratique allant du simple entretien physique à des parcours sportifs, en passant par le fitness. Aujourd'hui nos animateurs Sports pour Tous, notamment d'activités gymniques d'entretien, peuvent diversifier leurs pratiques en proposant cette activité, facile à mettre en place et se pratiquant à l'extérieur. Elle est également un moyen pour attirer un public d'hommes moins présent dans nos associations.

### **II. LE PUBLIC**

Personne en possession d'un diplôme reconnu par l'état (Brevet Professionnel, Brevet d'Etat...)

Personne en possession d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif

Option : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (CQP ALS AGEE) ou option Activités de Randonnées de Proximité et d'Orientation (ARPO)

Conditions d'accès :

Projet d'animation sur l'activité Marche Nordique

Effectif minimum et maximum : 8 à 12 participants

### **III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- ✓ Etre capable de s'approprier sa propre pratique Marche Nordique
- ✓ Etre capable de maîtriser l'environnement naturel
- ✓ Etre capable d'animer une séance/un cycle d'activité Marche Nordique niveau débutant
- ✓ Etre capable de promouvoir la Marche Nordique

### **IV. LE PROGRAMME**

- ✓ Connaissance de la Marche Nordique , les avantages et les bienfaits de la Marche Nordique
- ✓ Situations d'apprentissage technique
- ✓ Aspects règlementaires, aspects sécuritaires
- ✓ Sécurité en milieu naturel, gestion de groupe
- ✓ Evaluation technique, évaluation pédagogique

#### **V. DUREE , DATES ET LIEU DE LA FORMATION**

Durée : 28 heures

(2\*2 jours non consécutifs permettant une initiation dans un club pendant le temps d'alternance).

Dates : Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2019

Samedi 08 et Dimanche 09 février 2020

Lieu : BALMA (31)

#### **VI. LES MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

Moyens pédagogiques et techniques :

Salle de cours + salle de pratique, vidéoprojecteur, écran, matériel sportif

Le stage de formation alternera exposés théoriques (PowerPoint), Exercices pratiques/expérimentation, utilisation de supports audio-visuels – retour de la technique personnelle.

Moyens d'encadrement :

La formation sera encadrée par Véronique ALVES (BEESAPT), Assistante Technique Régionale. Formatrice Marche Nordique, certifiée FFA.

#### **VII. LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'ACTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS**

Le contrôle de la présence des stagiaires sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants : émargement pour chaque demi-journée de formation des stagiaires et du/des formateurs.

#### **MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION**

Face à face pédagogique : Mise en situation pratique avec un public réel avec à l'appui une grille de séance + suivi téléphonique.

Validation par une attestation de formation.

#### **VIII. LE COUT**

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à : **450 €** (*organisme non assujetti à la T.V.A*). Cette somme couvre l'intégralité des frais pédagogiques engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Une remise de **-30%** est accordée pour les animateurs issus du réseau SPT (licencié à N-1), soit un coût de **315 €**.

#### **IX. LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE**

Pour les personnes salariées : demande de prise en charge auprès de l'OPCA.

Pour les personnes ne bénéficiant pas de financement, contacter la responsable de formation.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

**04 OCTOBRE 2019**

Gestion administrative : Marie PASQUIER – 04 67 82 16 79 - [formationoccitanie@sportspourtous.org](mailto:formationoccitanie@sportspourtous.org)  
Gestion pédagogique : Véronique ALVES – 06 82 66 47 14 - [veronique.alves@sportspourtous.org](mailto:veronique.alves@sportspourtous.org)  
Coordonnateur des FPC : Sébastien MEAUME - 06 14 86 21 50 – [sebastien.meaume@sportspourtous.org](mailto:sebastien.meaume@sportspourtous.org)



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**SPORTS POUR TOUS**  
OCCITANIE

**FICHE**  
**D'INSCRIPTION FPC 2020**

Nous vous prions de nous renvoyer cette fiche d'inscription :

Soit par courrier :

**Comité Régional Sports pour Tous Occitanie**  
Maison Régionale des sports  
1039 rue Georges Méliès – CS 37093  
34967 Montpellier cedex 2

Soit par mail :

[formationoccitanie@sportspourtous.org](mailto:formationoccitanie@sportspourtous.org)

Pour valider votre inscription, veuillez joindre à ce coupon **le règlement** des frais du stage choisi par chèque à l'ordre du Comité Régional Sports pour Tous Occitanie.

**A retourner impérativement 30 jours avant la date du stage**

**Intitulé du stage :**

.....

**Dates du stage :**

.....

**Stagiaire :**

**Nom :**

**Prénom :**

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Email : .....@.....

Tel : .....

Maison régionale des sports -CS37093 1039 Rue Georges Méliès 34967 Montpellier cedex 2  
Tel: 04 67 82 16 79 / Fax: 04 67 82 16 81

www.sportspourtoussud.fr  
comite.regional@sportspourtoussud.fr

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Désignation

Le Comité Régional LR Sports pour Tous est un organisme de formation déclaré auprès de la préfecture de l'Hérault sous le n° d'activité **91 34 05 446 34**.  
Son siège social est fixé au 1039 rue Georges Méliès - CS 37093 - 34967 Montpellier Cedex

### 2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes du Comité Régional LR Sports pour Tous.  
Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

### 3. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. A réception de celui-ci, le Comité Régional LR Sports pour Tous adresse à la structure ou le cas échéant au participant, un dossier complet.  
La structure ou le participant, s'engage à retourner sous huitaine un exemplaire de la convention de formation et du devis dûment remplis et signés ainsi que tous les documents et attestations demandés.  
Si un participant entreprend la formation à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail.

### 4. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les tarifs s'entendent en euros et TTC, les prix sont fermes et définitifs lors de l'inscription.  
Les frais d'inscription sont à la charge du participant et encaissable dès la réception du dossier d'inscription.  
Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge exclusive du stagiaire ou de l'entreprise.  
Une remise est consentie aux Associations adhérentes depuis deux saisons consécutives.  
Les factures sont payables à l'ordre du Comité Régional LR Sports pour Tous et à régler à réception.  
Exceptionnellement, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.  
Pour la structure ou le participant ayant la charge du règlement, la totalité des frais de formation doit être versée 8 jours avant le début de la formation.  
En cas de paiement par un organisme collecteur (OPCA) désigné par le client, ce dernier doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation.  
L'accord de financement doit être validé et communiqué avant le début de la formation. Sans accord, le Comité Régional LR Sports pour Tous se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

### 5. Pénalités de retard

Le non-paiement des factures dans les délais peut entraîner l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et majoré de l'indemnité forfaitaire de 40€ conformément à l'article L441-6 du code du commerce.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

### 6. Annulation du fait du Comité Régional LR Sports pour Tous

Dans l'intérêt des participants, le Comité Régional LR Sports pour Tous se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout stage qui n'aurait pas un nombre minimum de participants.  
Les stagiaires en seront avertis et ne pourront réclamer aucune indemnité.  
Soit le stagiaire reporte son inscription sur une autre session et le Comité Régional LR Sports pour Tous conserve le règlement, soit le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription sur une autre session et le Comité Régional LR Sports pour Tous rembourse le montant déjà réglé par le client.

### 7. Désistement du fait du stagiaire

Tout désistement de moins de 48 heures avant le début de la formation ou absence non justifiée à la dite formation entraîne une facturation du coût total de la formation.  
En cas de non-participation totale ou partielle, le Comité Régional LR Sports pour Tous facturera la totalité du coût de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.  
Si le participant est empêché de suivre la formation par suite d'un événement de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### 8. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le participant au Comité Régional LR Sports pour Tous en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels du Comité Régional LR Sports pour Tous pour les seuls besoins desdits stages. Le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### 9. Propriétés intellectuelle

Le comité Régional LR Sports pour Tous est le seul titulaire des droits de propriété de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Comité Régional LR Sports pour Tous pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du Comité Régional LR Sports pour Tous. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur sans accord du Comité Régional LR Sports pour Tous suivant les articles L.122-4 et L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

### 10. Attribution de compétences

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution des commandes, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Montpellier sera compétent.